

COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Mail : commune@pont-hebert.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Alexandra DUPIN, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Bachir OUIINAS, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE, Dorian WOLTER

Procurations : Aline HEBERT donne pouvoir à Alexandra DUPIN, Michèle LAVARDE donne pouvoir à Patrick GHYSELEN, Malika PIRES donne pouvoir à Eric GROULT

Absents excusés : Aline HEBERT, Michèle LAVARDE, Malika PIRES

Secrétaire de séance : Denis LIGNEL

| | | | | |
|------------------------------|---------------|--------------|--------------------------|------------------------|
| Conseillers en exercice : 23 | Présents : 20 | Votants : 23 | Convocation : 16.02.2022 | Affichage : 16.02.2022 |
|------------------------------|---------------|--------------|--------------------------|------------------------|

Monsieur le Maire, Michel RICHOMME, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire (art L 2122.1 du CGCT) ; le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art L 2122.2 du CGCT), soit 6 adjoints.

Le 26 mai 2020 le conseil municipal avait fixé à 5 le nombre d'adjoints.

Suite à la disparition de la commune déléguée au 31 décembre 2021, et donc à la fin du mandat de Maire délégué, Monsieur le Maire propose, pour le bon fonctionnement de la commune, que le nombre d'adjoints passe à six.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, une contre et 3 abstentions, décide de fixer à six le nombre d'adjoints.

ELECTION DU 6 EME ADJOINT

En raison de la parité, le 6^{ème} adjoint doit être une femme.

Deux candidates se présentent : Raymonde HAREL et Sylvie POULAIN.

Deux assesseurs sont désignés : Christian HUSTACHE et Dorian WOLTER.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs : 3

Raymonde HAREL : 13 voix

Sylvie POULAIN : 7 voix

Raymonde HAREL est déclarée 6^{ème} adjointe au Maire.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints, et l'invite à délibérer.

La commune comptant 2 134 habitants, le taux maximum est fixé à 51,6 % de l'indice brut 1027 (correspondant à 3 889,40 € à ce jour) pour l'indemnité du maire, à 19,8 % aux adjoints et à 6 % aux conseillers délégués

Après en avoir délibéré,

- Décide, par 19 voix pour et 4 abstentions, de fixer le taux des indemnités des élus comme suit :
 - Maire : 44 % de l'indice brut terminal
 - 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème adjoints : 16,87 %
 - Conseillers délégués (au nombre de 5) : 4,61 %
- Décide, par 19 voix pour et 4 abstentions d'appliquer à ces indemnités une majoration de 15 % au titre de commune siège du bureau centralisateur du canton.

Les indemnités nouvellement votées seront applicables à compter du 23 février 2022.

A l'exception d'un conseiller délégué supplémentaire, le montant total des indemnités reste identique.

APPROBATION REGLEMENT DE LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX »

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du règlement du lotissement « Les Fourneaux ».
Le 1^{er} adjoint donne lecture du projet, validé lors de l'instruction du Permis d'Aménager.

Suite à une remarque de Maxime CARVILLE, il est décidé une petite modification portant sur la couleur autorisée du grillage (vert ou gris au lieu de vert uniquement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du lotissement « Les Fourneaux ».

LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » : DENOMINATION DE LA VOIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la dénomination de la voie du lotissement « Les Fourneaux ».

Deux propositions sont faites :

- Impasse Jean-Claude LECLERC
- Impasse de la 30ème D.I Old Hickory

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix (la première proposition ayant recueillie 7 voix), décide de dénommer la voie du lotissement « Les Fourneaux » : Impasse de la 30ème D.I Old Hickory

Le 1^{er} adjoint Eric GROULT donne lecture d'un texte sur la 30^{ème} division d'infanterie Old Hickory, à laquelle Pont-Hébert doit sa libération en 1944.

LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » - INSTAURATION D'UNE PROVISION POUR DEGRADATION DE VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 octobre 2021 l'autorisant à commercialiser les 12 parcelles du lotissement « Les Fourneaux » et à signer les actes de vente.

Etant donné l'avancement des travaux, la délivrance du permis d'aménager modificatif, l'approbation du règlement et le bornage définitif, les premiers compromis vont à présent pouvoir être signés.

Lors des travaux de construction des habitations, les chantiers peuvent causer des dégradations sur la voirie, les trottoirs et éventuellement les réseaux. Aussi, il est proposé de demander aux acquéreurs de verser une provision pour dégradation de voirie et réseaux de 700 euros. Cette provision sera placée sur un compte d'attente et utilisée le cas échéant. Si en fin de chantier il est constaté qu'il n'y a pas besoin de réaliser de travaux de remise en état, cette somme sera reversée à l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Instaure une provision pour dégradation de voirie et réseaux d'un montant de 700 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à réclamer cette provision aux acquéreurs des 12 lots du lotissement communal « Les Fourneaux ».

VENTE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT – LE HOMMET D'ARTHENAY

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 décembre 2021 relatif à la vente de l'ancienne école du Hommet d'Arthenay et du logement attenant. Il propose de prendre une nouvelle délibération afin de modifier l'assiette de terrain cédée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à Madame PAING-TAVERNIER Dany et Monsieur TAVERNIER Jean-Marie, domiciliés à Hébécrevon (THEREVAL), l'ancienne école du Hommet d'Arthenay, le logement attenant, ainsi qu'un terrain attenant (soit une partie des parcelles 248 AB 56, AB 57 et AB 58, pour une surface totale d'environ 950 m²) pour un montant de 75 000 € net vendeur,

- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

- Autorise le Maire à charger Maîtres Lebouteiller et Samson, notaires à Pont-Hébert, de cette transaction, et à signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération annule et remplace celle du 14 décembre 2021 sur le même objet.

VENTE ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL – LE HOMMET D'ARTHENAY

Le Maire fait part au conseil de la proposition d'achat de Mme FAULIN Tiphanie de l'ancien terrain de football du Hommet d'Arthenay, situé Hôtel Grente (parcelle 248 ZB 53 de 13 455 m²).

Ce terrain est actuellement utilisé par son père, M. Bruno FAULIN, pour leurs chevaux. Il règle à la commune une somme annuelle de 150 € (convention d'occupation précaire annuelle).

Mme FAULIN Tiphanie a fait une proposition d'achat de 9 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 6 contre,

- Accepte de vendre à Madame FAULIN Thiphanie, domiciliés à La Barre de Semilly, la parcelle 248 ZB 53 pour un montant de 9 000 € net vendeur,

- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

- Autorise le Maire à charger Maîtres Lebouteiller et Samson, notaires à Pont-Hébert, de cette transaction, et à signer tout document s'y rapportant.

Une solution sera trouvée pour le matériel stocké actuellement dans le local situé sur ce terrain par le comité des fêtes du Hommet d'Arthenay.

VENTE TERRES DU LEG JAMES – LE HOMMET D'ARTHENAY

Le Maire fait part au conseil de la proposition d'achat de Monsieur et Madame LEDOYER Daniel des terres du Leg James au lieu-dit Les Hautes-Vignes au Hommet d'Arthenay (parcelles 248 ZA 44 et 248 ZA 47, pour une superficie totale de 5 ha 79 a 35 ca).

Ces terres étaient exploitées par le GAEC de la Jonquière et par Mme DEMEAUTIS. Cette dernière n'exploite plus depuis le 31 décembre 2021.

M. et Mme LEDOYER Daniel ont fait une proposition à 27 500 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour (Edouard LEDOYER n'ayant pas pris part au vote),

- Accepte de vendre à M et Mme LEDOYER Daniel, domiciliés au Hommet d'Arthenay, les parcelles 248 ZA 44 et 248 ZA 47 pour un montant de 27 500 € net vendeur.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à charger Maîtres Lebouteiller et Samson, notaires à Pont-Hébert, de cette transaction, et à signer tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SAINT-LÔ AGGLO CONCERNANT LA COMPETENCE SPORTS

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition concernant la compétence Sports.

Le montant annuel est évalué à 6 944 €, correspondant à 176 heures de nettoyage et 128 heures d'entretien extérieur.

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COMMUNE DE PONT-HEBERT ET LE SDEM 50

Le 1^{er} adjoint, Eric GROULT, rappelle la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée (CEP) signée le 2 mai 2019 avec le SDEM 50.

Celle-ci comprend trois axes :

- Un travail sur le patrimoine existant : bâtiments, flotte de véhicule, éclairage public,
- Un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée,
- Un accompagnement du changement des comportements.

L'avenant a pour objet d'intégrer un nouveau programme de sensibilisation des enfants aux économies d'énergie et d'eau, dénommé « Watty à l'école », dans le dispositif de conseil en Energie partagé (3ème axe), sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagée avec le SDEM 50.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES COMITES DES FÊTES

Monsieur le Maire fait part au conseil de demandes de subventions exceptionnelles de la part du Comité des fêtes de Pont-Hébert du Comité des fêtes du Hommet d'Arthenay, afin de les aider à couvrir leurs frais pour le concours du plus beau sapin qui avait eu lieu en décembre 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer

- une subvention exceptionnelle de 168,30 € au Comité des fêtes de Pont-Hébert, correspondant à la moitié de sa dépense en achat de sapins,
- une subvention exceptionnelle de 89,10 € au Comité des fêtes du Hommet d'Arthenay, correspondant à la moitié de sa dépense en achat de sapins.

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la bibliothèque :

- Il est proposé de supprimer la référence à la carte personnelle de lecteur dans l'article 5.
- Article 9 : Il est proposé que le nombre d'ouvrages maximum empruntés passe à 10 au lieu de 3 et qu'une mention soit ajoutée sur les services en ligne gratuits proposés par la Bibliothèque départementale de la Manche.
- Il est proposé d'ajouter un article sur la boîte de retour extérieure à disposition des usagers qui ne peuvent pas venir aux horaires d'ouverture (nouvel article 10).

- Il est proposé d'ajouter un article sur la mise à disposition d'un ordinateur au public et sur le rappel des interdictions légales de consultation de certains sites (nouvel article 15).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur de la bibliothèque présentées.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet.

Ce poste permettra le reclassement d'un Adjoint technique.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Ce poste permettra le recrutement par voie de mutation du futur responsable des services techniques, dans le cadre du départ en retraite du responsable actuel.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Ce poste est prévu pour la nomination dans ce grade du futur responsable des services techniques, dans la mesure où celui-ci a réussi le concours d'Agent de Maîtrise et est inscrit sur liste d'aptitude.

QUESTIONS DIVERSES

L'Adjointe en charge des Affaires sociales, Nathalie PLOS, fait part de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la Banque Alimentaire. Cela devrait impacter son organisation, d'autant plus que le local commence à être un peu petit.

L'Adjoint en charge des bâtiments, Jean-Pierre OUIAS informe le conseil que deux chaudières ont dû être changées, à la cantine, ainsi qu'à l'école au niveau de la nouvelle classe.

L'Adjoint en charge des affaires scolaires, Michel LAMY fait part de l'équipement de l'école en capteurs de CO². Sur une dépense de 2 400 euros, l'Etat devrait apporter une aide 400 euros.

L'Adjoint en charge de la voirie, Eric GROULT, fait part de l'avancement de travaux :

- Sécurisation rue du 11 novembre : les travaux de voirie pourraient commencer en juin ou septembre
- Rue du 8 mai : les 4 lampadaires prévus sont en cours de pose. Au niveau de la Zone d'activités, les 10 ampoules ont été placées.
- Les travaux de réseaux dirigés par Saint-Lô Agglo au niveau du Plateau avancent bien.
- L'abribus du bourg a été changé.

La conseillère déléguée, Maryline LESELLIER, fait part de l'avancement de la refonte du site internet. Un lien avec le compte Facebook sera mis en place.

Elle informe également le conseil du travail amorcé sur les reprises de concessions dans les cimetières.

Isabelle VIOLETTE informe le conseil qu'un travail sur les cimetières peut entrer dans le cadre d'une mission de service civique.

Monsieur le Maire fait le tour des présences afin de préparer le planning de tenue des bureaux de vote.

Un groupe de travail sur le devenir de l'ancienne mairie du Hommet d'Arthenay va être mis en place. Celui-ci sera piloté par Jean-Pierre OUINAS. Les conseillers intéressés pour y participer sont invités à le faire savoir.

Séance levée à 22 h 35

Le secrétaire de séance

Denis LIGNEL



Le Maire,

Michel RICHOMME

